



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Reconnaissance des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Question écrite n° 39722

### Texte de la question

M. Michel Castellani appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation d'urgence à laquelle sont confrontés les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Les SSIAD sont des acteurs fondamentaux du maintien des personnes âgées et handicapées à domicile. Ce sont des services de proximité, source de création d'emplois, permettant l'accompagnement personnalisé des populations les plus fragiles. Ils diminuent ainsi les séjours d'hospitalisation et retardent l'entrée en maison de retraite. En outre, les infirmiers et aides-soignants sont mobilisés depuis le début de la crise sanitaire tout comme les salariés des hôpitaux et des EHPAD. Pourtant, à l'origine, les professionnels des SSIAD étaient exclus du Ségur de la santé et de la revalorisation salariale de 183 euros net, bien que des infirmiers et aides-soignants diplômés d'État soient employés au même titre que les soignants des autres établissements et services médico-sociaux. Si le Gouvernement et les partenaires sociaux ont finalement signé un accord visant à inclure les SSIAD dans cette revalorisation salariale, sa mise en œuvre en janvier 2022 semble être trop tardive à la mesure de leur engagement pendant la pandémie de covid-19. Les services font alors déjà état d'une multiplication des démissions, d'arrêts maladie ou encore d'abandon de poste démontrant la crise d'attractivité qui a été accrue par les accords du Ségur de la santé. Considérant que cette situation d'iniquité relève de l'urgence et que la revalorisation salariale des SSIAD ne peut attendre 2022, il lui demande les pistes envisagées pour permettre une accélération de la reconnaissance des aides-soignants et infirmiers de ces structures, tout particulièrement en matière de revalorisation salariale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Castellani](#)

**Circonscription :** Haute-Corse (1<sup>re</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39722

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 juin 2021](#), page 5019

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)